

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2026 – 279 DU 22 AVRIL 2026
portant nomination des membres du Conseil
d'administration du Bureau béninois du Droit
d'Auteur et des Droits voisins.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 et la loi n° 2025-20 du 17 décembre 2025 ;
- vu** la loi n° 2005-30 du 05 avril 2006 relative à la protection du droit d'auteur et des droits en République du Bénin ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2025-327 du 26 juin 2025 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2022-422 du 20 juillet 2022 portant approbation des statuts du Bureau béninois du Droit d'Auteur et des Droits voisins, tel que modifié par le décret n° 2026-033 du 18 février 2026 ;
- vu** le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2023-412 du 26 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts ;
- sur** proposition du Ministre du Tourisme, de la Culture et des Arts,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 22 avril 2026,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration du Bureau béninois du Droit d'Auteur et des Droits voisins, les personnes dont les noms suivent :



- monsieur **Coovi Prudence Léonce DAHODEKOU**, représentant du Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts ;
- madame **Claude BORNA**, représentante de la Présidence de la République ;
- madame **Félicité Blandine Médégnonmi KOUKOU**, représentante du Ministère de l'Industrie et du Commerce ;
- monsieur **Macaire AGBANTE**, représentant du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- monsieur **Tokandji Appolinaire GBAGUIDI**, représentant du Ministère du Numérique et de la Digitalisation ;
- monsieur **Enagnon Gildas NONNOU**, représentant du Ministère de la Justice et de la Législation ;
- monsieur **Enock Marcel Omonlola LAOUROU**, représentant du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique.

Article 2

Monsieur **Coovi Prudence Léonce DAHODEKOU** est nommé président du Conseil d'administration.

Article 3

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour un mandat de trois (03) ans renouvelable qui court à compter de la date de leur installation.

Article 4

Le Ministre du Tourisme, de la Culture et des Arts et le Ministre de l'Économie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.



Article 5

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge les dispositions du décret n° 2022-445 du 20 juillet 2022 portant nomination des membres et du président du Conseil d'administration du Bureau béninois du Droit d'Auteur et des Droits voisins ainsi que toutes autres dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 22 avril 2026

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'État

Le Ministre du Tourisme, de la Culture
et des Arts,



Modeste Tihounté KEREKOU
Ministre intérimaire

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; C.COM : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MEF : 2 ; MTCA : 2 ; AUTRES
MINISTERES : 19 ; SGG : 4 ; INTERESSES : 7 ; JORB : 1.